

Compte rendu CTPD du 12 avril 2011.

Points pour information à l'ordre du jour :

Préparation de la campagne de déclaration de revenus 2010 / campagne 2011 :

La direction a transmis la déclinaison de la campagne à venir (pièce jointe sur site **F.O. DGFIP 76**)

Nos délégués sont principalement intervenus sur les points suivants :

* **L'aide sur l'accueil des trésoreries de proximité** : **F.O.** rappelle que depuis la mise en place de la fusion, la campagne de l'I.R. constitue désormais dans les postes comptables une charge supplémentaire. Certes, auparavant, les postes comptables n'hésitaient pas à informer les contribuables mais la publicité faite autour de la fusion a accentué le rôle des trésoreries dans le renseignement fiscal, et ce dans un contexte particulièrement tendu en matière d'effectif ! **F.O.** souhaite que la Direction ne fasse pas grief aux postes comptables qui ne pourront pas gérer correctement l'information auprès des contribuables. Nous avons demandé que des collègues de la filière fiscale puissent se rendre par ½ journée dans les trésoreries, afin de renseigner tous nos concitoyens, et plus particulièrement les populations dites fragiles, sur les points les plus complexes. A ce titre, nous proposons que les collègues de la filière fiscale qui font de l'accueil fiscal en mairie, le fassent en trésorerie !

- **Réponse** : Pour des raisons d'effectifs et parfois pour des raisons matérielles, la Direction semble réservée pour envoyer les spécialistes de la fiscalité des personnes en accueil dans les trésoreries et préfère mettre à disposition de ces dernières, un référent au sein de chaque SIP pour les questions complexes. En ce qui concerne l'accueil dans les mairies, la Direction a précisé qu'il y en avait de moins en moins..(ndlr : pour tout dire, la Direction a été incapable d'en donner le nombre !!)

* **L'aide sur l'accueil fiscal de Rouen** : les délégués **F.O.** insistent à nouveau sur la situation des collègues de l'accueil J.Moulin. Depuis sa création, un agent a quitté le service,(non remplacé), deux collègues sont mobilisés de façon ponctuelle auprès des médias, démarche certes nécessaire mais pendant ce temps, l'équipe est réduite d'autant. Même si l'aide vient des services, les collègues des secteurs ne maîtrisent pas l'ensemble de la matière fiscale (assiette/recouvrement). Aussi, les agents de l'équipe sont donc au maximum en banque d'accueil : exercice extrêmement pénible et stressant sur une période ininterrompue de 5 semaines !

La Direction ne souhaitant pas à priori renouveler l'expérience de la réception des déficients auditifs sur le site du Havre (2 réceptions l'an dernier), **F.O.** demande si l'agent en poste près du Havre, qui est de plus formatrice pour ce type de public, ne pourrait pas intervenir (si elle le souhaite) sur Rouen, en soutien aux collègues ?

- **Réponse** : la Direction se dit consciente de la problématique sur Rouen. Elle ne voit d'objection à solliciter la collègue en question (visio conférence). Le Directeur Régional

nous a assuré qu'il sera **très vigilant** sur la situation des collègues de l'accueil de Rouen (**ouf, nous voilà rassurés, les collègues aussi !!!**)

Pour l'**accueil du Havre**, la *direction* précise que les SIP ne sont pas encore en place (1^{er} juillet) mais, 2 collègues de la gestion publique se sont portés volontaires pour assurer cette mission. il est donc décidé de faire un accueil généraliste et ce, dès maintenant.

Suite à l'évocation d'une situation difficile sur un SIP, (secteur assiette : 4 agents en moins sur 8), la délégation **F.O.** rappelle avoir évoqué le sujet avec la direction lors de l'audience avec le Directeur Régional. Aussi, **F.O.** rappelle que le **système de mutations de la gestion publique** permet avec 2, voire 3 mouvements locaux annuels - dont un en avril -, plus de souplesse, en favorisant la situation personnelle des agents ainsi que celle des services et réitère son regret de voir que le système de mutation retenu par la DGFIP en est réduit à sa plus simple expression. De même, la souplesse de l'utilisation de l'ERD permet plus facilement de gérer.. la pénurie alors que la gestion des EDRA semble plus rigide (ce qui ne veut pas dire que c'est suffisant, nous préférierions avoir des effectifs complets et des emplois fixes et plus nombreux, les postes et services aussi ! !).

Suite aux nombreux dysfonctionnements de la Poste, résultat d'une politique libérale exacerbée depuis plus de vingt ans, le **contrôle fiscal externe** s'en trouve perturbé par l'absence de certaines mentions obligatoires de forme comme l'absence de la date de notification de l'acte et/ou l'absence de la signature de la personne contrôlée. Afin de ne pas rendre improductif les procédures mises en place, **F.O.** a rappelé à l'Administration qu'elle pouvait s'appuyer sur un **réseau d'huissiers des Finances Publiques** qui a compétence à servir également la filière fiscale.

Si la Direction ne méconnaît pas cet atout pour ses services de la gestion fiscale, elle reste toutefois timorée en se réservant le soin de ne mobiliser les huissiers des Finances Publiques qu'en cas de péril de la créance du trésor, notamment en matière de prescription.

Groupes Expression Métiers et Ré ingénierie des processus.

Pour ces deux, points – indissociablement liés - **F.O.** a développé son argumentation à l'issue de la présentation !

Pour la direction :

« Cette démarche constitue une suite naturelle au Document d'Orientations Stratégiques. La richesse des contributions et le ressenti des participants ont démontré une forte adhésion à la démarche et la demande de maintenir cette dynamique a été exprimée par l'ensemble des participants.

Ainsi, le Directeur Général, par note du 16 juillet 2010, a décidé de proposer aux personnels qui le souhaitent de poursuivre ces réflexions au sein de Groupes d'Expression Métier (GEM).

Cette démarche répond à la volonté d'offrir un espace de discussion aux agents sur leur travail au quotidien en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- *Faire émerger des propositions d'amélioration du fonctionnement des services et des méthodes de travail,*
- *Mutualiser les bonnes pratiques et proposer des pistes de synergie. »*

Pour F.O. : si , à priori, la démarche paraît séduisante (simplifier les procédures semble couler de source) toutefois, nous rappelons la définition de la ré ingénierie des processus :
« La ré ingénierie permet de diminuer les coûts relatifs à l'organisation tout en améliorant l'efficacité globale »

Ce qui laisse supposer, qu'une fois de plus, **ce n'est pas l'individu qui est au centre du débat mais bien le coût qui génère cette démarche.**

Pour **F.O.**, c'est désormais le maître mot, c'est à dire la baguette magique qui va compenser les suppressions d'emplois !

De quel chapeau sort la ré ingénierie des processus ? Ce n'est pas récent et elle ne concerne pas que les Finances Publiques ! Elle s'étend également aux préfetures (cf. : article du Canard Enchaîné ci-après)

Elle a été créée en 1972 et appliquée dans les usines **TOYOTA** pour améliorer la production et produire des voitures en petites séries à un prix compétitif.

Le concepteur de cette ré ingénierie s'appelle Richard Lean. Lean signifie «maigre», c'est-à-dire mettre au régime, comme l'explique très bien le cabinet de conseil Talisker Consulting :

« La traduction de Lean, littéralement "maigre " incite à ce mauvais jeu de mots qui n'est toutefois pas dénué de sens .

En effet, comme il est possible de parler de « leantime », -période de vaches maigres, il est possible d'appréhender le « Leanmanagement » comme le moyen de réduire le poids d'une organisation et ainsi la rendre plus manœuvrable et donc finalement lui permettre de s'ajuster plus rapidement en cas de changement de contexte.

Les entreprises ou directions faisant face à des réductions budgétaires alors que leurs structures et leur investissement passés consomment obligatoirement une part importante de ces budgets, voient facilement l'intérêt de changer leurs méthodes de travail et très rapidement... »

É d i f i a n t , n o n ?

Ne s'agit il pas alors d'appliquer au service public des méthodes du privé, et des méthodes de production plutôt libérales !

Qui est le «client» d'un service public ?

Doit-on adapter cette façon de faire au service public qui, pourtant, a été créé pour pouvoir donner accès à tous à un service égal ?

Alors, pourquoi insidieusement le gouvernement lance-t-il cette ré ingénierie des processus, accompagnée de groupes expressions métiers (GEM)avec la participation des agents ?

N'est ce pas pour éteindre le feu dont il est lui même responsable !

Cette évolution apparaît en finalité nécessaire afin de palier les suppressions d'emplois inacceptables dans nos services car ne reposant sur rien d'autre que des effets de surenchère, mais qui génèrent beaucoup de dysfonctionnements. Quelques exemples :

- Les missions ne sont plus remplies à leur juste valeur, et s'il faut rendre compte des objectifs assignés, on décide d'abandonner certains contrôles car trop lourds, et «rapportant» peu !
- Egalité de traitement du citoyen : c'est un principe incontournable mais plus pour nos dirigeants !!! Certains seront plus égaux que d'autres en droit !
- Un autre et pas le moindre, c'est le stress ressenti par les agents qui tiennent à remplir leurs missions, et qui ont dû subir depuis plusieurs années des réformes incessantes, des fusions de services, des applications nouvelles à intégrer, tout ceci avec moins d'emplois.

A Force Ouvrière, nous ne voulons pas d'un service public au rabais !

Nous voulons un service public fort et indépendant garant de la démocratie.

C'est pourquoi **F.O.** dit **stop** aux suppressions d'emplois,

Pour en finir sur ce sujet., nous vous invitons à lire cet article du Canard enchaîné :

Le Canard Enchaîné du 29-12-2010 :

«Ni Préfet ni à faire ! On ne rigole pas tous les jours au ministère de l'Intérieur en pleine réforme ! Une note absconse et solennelle du 19 octobre, signée du directeur de la Modernisation et de l'Action territoriale Jean- Benoît Albertini, a pour objet la «ré ingénierie des processus de production (méthode Lean)». Lean, comme David Lean, l'inoubliable réalisateur de «Lawrence d'Arabie» ?

Pas tout à fait : «Inscrite dans la directive nationale d'orientation (paragraphe 3.5), la Ré ingénierie des processus de production constitue l'un des enjeux majeurs des préfectures pour la période 2010-2015.

Elle s'opère grâce à une méthode (Lean) qui vise à améliorer l'organisation du travail quotidien des services et à offrir une prestation de qualité aux usagers avec des moyens contraints. Elle repose sur le management participatif et la mise en place d'un dialogue de performance au sein des équipes.»

En clair, il s'agit de travailler mieux, avec moins de moyens, tout en se concertant. Elémentaire ? Pas du tout! La méthode Lean («maigre», ou «allégée» en anglais) est en fait une méthode de dégraissage à visage humain, mise au point dans les usines Toyota en 1972 pour rationaliser et accélérer le travail des ouvriers fabriquant des bagnoles!

Or il s'agit, d'après la note, d'appliquer ce «process» industriel, concurrent du taylorisme, aux procédures administratives de naturalisation, et de l'étendre à la délivrance des titres de séjour. «Ainsi, une gestion maîtrisée des stocks et des délais des demandes d'autorisation de séjour permettra une prise en compte plus aisée de la réforme applicative d'AGDREF2 dont les conditions de déploiement sont en cours de définition.» Naturellement: on allait le dire.

Dernier point crucial : ne pas négliger «le rôle des animateurs du changement dans l'amélioration du processus séjour». C'est-à-dire, en clair, le rôle des malheureux fonctionnaires chargés d'implanter cette grande réforme.

Ouf! Ce qui est bien, c'est que même en intégrant des super- techniques d'automatisation Nippo américaines, l'administration française continue à tout noyer dans son charabia rassurant.»

BULLETIN D'ADHESION	
NOM :	PRÉNOM :
GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)	
Fait à	le
	(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu	